

Formation aux gestes qui sauvent
Un marché hebdomadaire sur Campan
Lutter contre le frelon asiatique



Campan Mag

n°03 - 1^{er} semestre 2023

Forêts : insectes ravageurs
Les règles d'urbanisme
Les bergers vachers
Le pôle éducation



SOMMAIRE

Edito de M. le Maire	P. 2
Les règles d'urbanisme, permis de construire et déclaration préalable de travaux	P. 3-4
Quelles démarches pour vos travaux ?	P. 5-6
Ressource Bois : la crise des scolytes	P. 7
Les épicéas campanois impactés	P. 8
Préserver la ressource bois	P. 9
Une expérimentation sur Payolle	P. 10
Pôle éducation : l'avenir de la commune	P. 11-12
Le projet d'un pôle éducation	P. 13-14
Rachat de la maison Brau	P. 15
Formation aux gestes qui sauvent	P. 15
Goûter des aînés	P. 16
Pastoralisme, des origines à nos jours	P. 17
Les enjeux du pastoralisme	P. 18
Le rôle des bergers-vachers communaux	P. 19
Les règles d'accès aux estives	P. 20
Un marché hebdomadaire sur Campan	P. 21
Lutter contre le frelon asiatique	P. 22
Le carnaval de Campan	P. 23
La chasse à l'ours	P. 24
La recette de Marie-Laure	P. 25
Le coin ludique	P. 26

Édito de M. le Maire et des élus de Campan



Chères Campanoises, Chers Campanois,

Dans ce 3ème volet, vous trouverez les principaux thèmes sur lesquels votre Municipalité est engagée.

L'école est une priorité qui donnera de nouvelles perspectives aux centres-bourgs de Sainte-Marie et Campan. Après l'acquisition fin 2022 d'un terrain de 12 000 m² dans le bourg de Campan, le projet d'un pôle éducation devient réaliste et réalisable.

D'ailleurs, je remercie tout particulièrement la famille Ricaud qui a concédé les parcelles dans ce but. Effectivement, les besoins d'espace et d'accessibilité deviennent indispensables pour maintenir un service scolaire conforme et en sécurité.

De plus, un probable et prochain rapprochement avec nos voisins renforcerait nos effectifs, quand on compte encore des suppressions de postes non loin de notre vallée ! Un pôle éducation bien placé qui rassemblerait crèche et école pour une passerelle éducative de qualité, pourrait aussi accueillir des enfants des communes les plus

proches pour pérenniser une école rurale en Haute-Bigorre.

Les anciennes structures en plein cœur des villages de Sainte-Marie et Campan laisseraient la place à de nouveaux aménagements tels que : des espaces publics, des locaux pour activités et commerces, des parkings... Dynamiser les bourgs devient essentiel.

Quelques principes d'urbanisme vous sont présentés dans cette édition pour faciliter le respect du patrimoine local mais aussi pour vous aider à valoriser vos propriétés et indirectement la vallée.

Sachez que le changement climatique met en danger la santé de nos forêts. Ce qui nous oblige, en concertation avec L'ONF et nos bûcherons, à adapter notre gestion de la ressource à de nouvelles techniques.

Lors des prochaines publications seront aussi abordés des sujets sur lesquels nous sommes engagés : notre place à La Communauté des Communes, l'organigramme et le recrutement de nouvelles compétences dans les services, la restitution de l'étude menée par l'État sur le village de Sainte-Marie, les baux sur La Mongie, ...

Restons toujours passionnés et engagés pour notre vallée et gardons nos valeurs.

Campanoïsement vôtre,

Alexandre Pujo-Menjouet

Maire de Campan
Vice-Président de la Communauté de Communes de la Haute-Bigorre, en charge du développement touristique

Campan Mag - Les règles d'urbanisme : permis de construire et demandes préalables de travaux

Les règles d'urbanisme :

Avant de réaliser des travaux sur votre propriété, il est important de se renseigner auprès de la mairie sur les règles d'urbanisme en vigueur et les procédures à suivre **pour obtenir les autorisations et les certificats de conformité nécessaires pour assurer ou vendre les biens.**

► Déclaration préalable de travaux :

Cette démarche est obligatoire pour certains travaux de faible importance.

► Permis de construire :

Ce permis est obligatoire pour les travaux de construction, d'agrandissement ou de modification d'un bâtiment existant dépassant une certaine surface ou hauteur.

► Autorisation d'occupation de la voirie :

Cette autorisation est nécessaire si les travaux envisagés nécessitent une occupation de la voie publique (par exemple, pour installer un échafaudage ou une benne à gravats). Elle doit être demandée auprès de la mairie ou de l'Agence Départementale des Routes (ADT).

Plus de détails en pages suivantes NDLR en urbanisme, il faut savoir tourner un plan.

Liens utiles

Service urbanisme de la Mairie de Campan :

Tél. : 05 62 91 69 13

www.campan.fr/vos-demarches/urbanisme

Service d'urbanisme de la Communauté de Communes :

Tél. : 05 62 95 08 05

www.haute-bigorre.fr/vivre-sur-le-territoire/urbanisme



Les règles d'urbanisme : permis de construire et demandes préalables de travaux - Campan Mag

Qui peut réaliser ces démarches ?

- Être propriétaire du terrain ou mandataire du ou des propriétaires
- Avoir l'autorisation du ou des propriétaires
- Être co-indivisaire du terrain en indivision ou son mandataire
- Avoir qualité pour bénéficier de l'expropriation du terrain pour cause d'utilité publique

Un guichet unique en ligne pour vos demandes

Depuis le 1^{er} janvier 2022, la Communauté de Communes a mis en place un service dématérialisé.

Désormais, vous avez la possibilité de déposer vos demandes d'autorisation d'urbanisme directement en ligne.

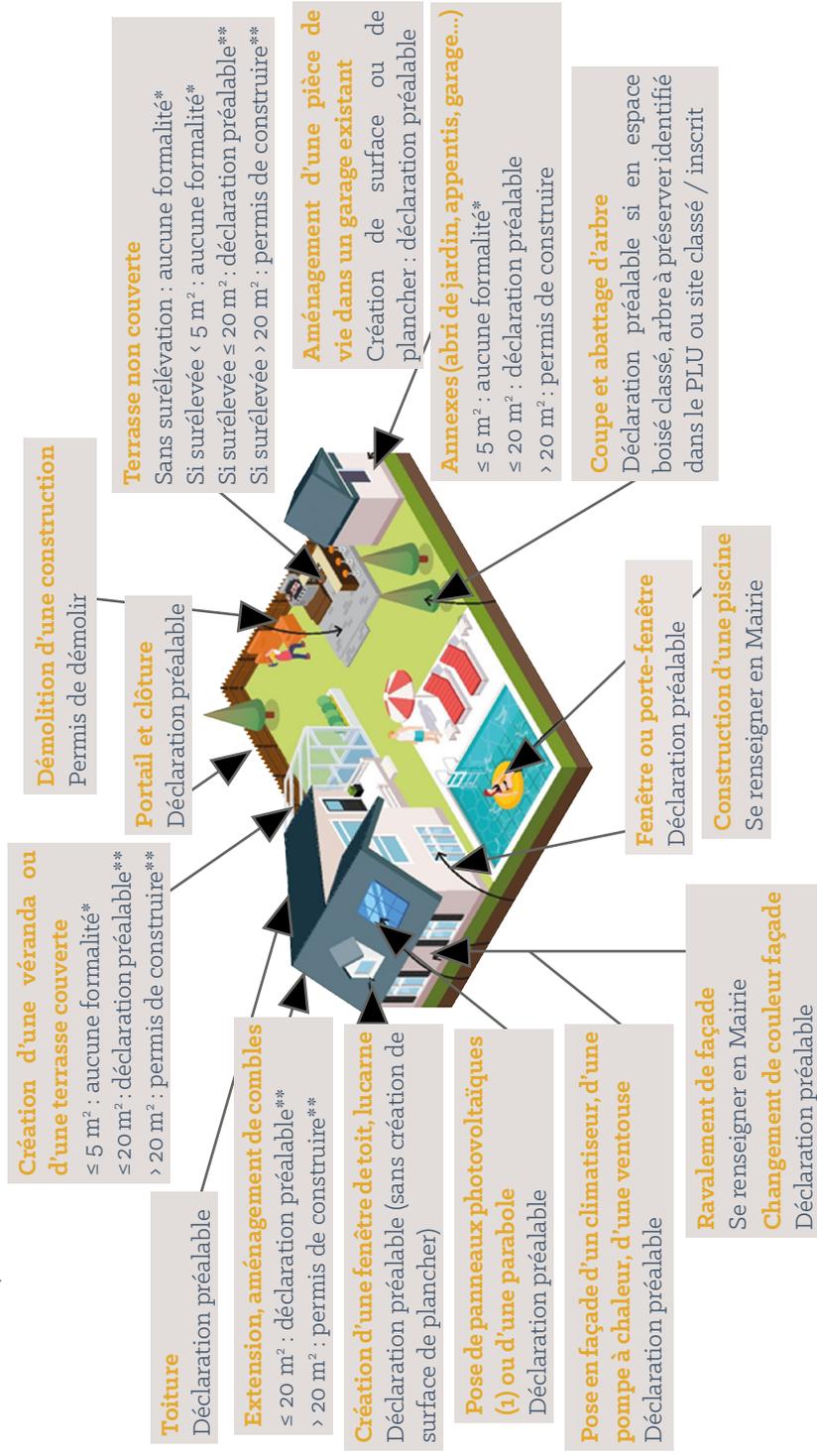
Pour cela, il vous suffit de vous rendre sur le site de la communauté de communes (www.haute-bigorre.fr/vivre-sur-le-territoire/urbanisme), de créer votre compte et de suivre les indications.

Le service urbanisme de la Mairie de Campan est ouvert au public aux horaires suivants :

- lundi de 08H00 à 12H00 et de 14H00 à 18H00,
- mardi de 08H00 à 12H00 et de 14H00 à 18H00
- mercredi de 14H00 à 18H00,
- jeudi de 08H00 à 12H00 et de 14H00 à 18H00,
- vendredi de 08H00 à 12H00

Campan Mag - Quelles démarches pour vos travaux

Extension de votre maison, réalisation d'une clôture, pose d'une fenêtre de toit ou encore ravalement de façade... **Tous ces travaux ne nécessitent pas les mêmes formalités.** Il est important de bien **s'informer auprès des services de la mairie** des règles en vigueur et des autorisations nécessaires **avant de commencer votre chantier** (informations non exhaustives)



* Sauf en périmètre de monument historique, site patrimonial remarquable et site classé

** Sauf en zone urbanisée U et si la surface de plancher totale < 150 m² où le seuil sera de 40 m²

Comment faire votre demande

1. **Se renseigner sur les règles d'urbanisme applicables sur le terrain**
 - Après des services de votre commune
 - Sur le site internet de la Mairie : www.campan.fr

2. **Retirer ou télécharger le dossier pour un dépôt papier**
 - Après de votre commune
 - sur le site internet de la Mairie : www.campan.fr > [vos-demarches](#) > [urbanisme](#) > [telechargements](#)

3. **Déposer votre dossier**
 - Pour un dépôt papier : en main propre ou par courrier recommandé avec AR auprès du service urbanisme de la commune
 - Pour un dépôt dématérialisé : sur le site internet de la Mairie : www.campan.fr > [vos-demarches](#) > [urbanisme](#) > [creer-votre-dossier-en-ligne](#)

! Les CU ne peuvent être déposés en ligne

4. **Instruction de votre demande**

Après la réception en Mairie, votre dossier est instruit par le service ADS de la Communauté de Communes de la Haute-Bigorre, au regard du code de l'urbanisme et du Plan Local d'Urbanisme en vigueur applicable dans votre commune.

5. Réponse

À compter de la réception du dossier **complet**, le délai d'instruction est de 2 mois pour un certificat d'urbanisme opérationnel, 3 mois pour les demandes de permis de construire ou d'aménager ; 2 mois pour les demandes de permis de construire une maison individuelle et pour les demandes de permis de démolir ; 1 mois pour les déclarations préalables.

! Dans certains cas (monuments historiques, parc national, établissement recevant du public...), le délai d'instruction est majoré, vous en serez alors informés dans le mois qui suit le dépôt de votre demande en Mairie.

6. **Démarche à suivre après l'acceptation de l'autorisation**

Affichage obligatoire de l'autorisation sur le terrain dès sa réception pour 2 mois minimum et durant toute la durée du chantier.

Dès le commencement des travaux, déposer en Mairie la déclaration d'ouverture de chantier. (permis de construire uniquement) (ex-Mairie)
À l'achèvement des travaux, déposer la DAACT (Déclaration Attestant l'achèvement et la Conformité des Travaux) en Mairie.

Le délai de recours des tiers court à compter du 1er jour d'affichage

Plus de renseignements : Service urbanisme de la Mairie de Campan : 05 62 91 69 13

La crise d'été aux scolytes frappe la France

En France, depuis 2018 les **fortes chaleurs combinées aux sécheresses ont fragilisé les arbres**, même en altitude. Les scolytes, des insectes naturellement présents dans notre écosystème profitent de l'affaiblissement des Epicéas qui, sains, repousseraient les insectes en les engluant dans leur résine.



Les scolytes sont attirés par ces arbres dépérissant. Ils colonisent d'abord le haut de l'arbre puis se répartissent le long du tronc en creusant des galeries de pontes dans le cambium (fine couche sous l'écorce) ce qui conduit à la mort de l'arbre.

Seul le froid ou le gel tue les scolytes. À défaut d'hiver rigoureux la seule solution pour lutter contre ces

coléoptères est de couper les épicéas contaminés.

Il convient d'intervenir le plus tôt possible, même si, lorsque l'on s'aperçoit qu'un arbre est contaminé, il est souvent trop tard et les scolytes se sont déjà déplacés sur un autre arbre.

Partout où l'épidémie frappe, une modification de l'aspect paysager est à prévoir. Au-delà des coupes exceptionnelles, le dépérissement des épicéas modifie l'aspect de la forêt. En effet, les arbres attaqués par les scolytes sont facilement identifiables par le changement de la couleur de leurs aiguilles, virant du vert au brun, puis par leur disparition totale.

La seule alternative pour limiter l'expansion de l'épidémie est de réaliser des coupes sanitaires et d'enlever rapidement les bois récoltés. **Ces opérations exceptionnelles peuvent nécessiter des coupes rases sur les peuplements les plus impactés.**

Pour assurer la pérennité de la forêt, il sera indispensable d'envisager le remplacement des épicéas par des peuplements plus mélangés qui auront une plus forte résistance aux maladies, aux parasites et au dérèglement climatique.

Les épicéas campanois impactés - Campan Mag

Les Epicéas campanois n'y échappent pas...

A Campan, les 1970 ha de forêt communale sont composés de 55 % de Sapins pectinés, 32% de Hêtres et de 8% d'Epicéas. Ces derniers, issus de plantations, sont principalement localisés au Mourgoueilh et au Houeillassat/Hourclat.

La commune a mis en attente le programme des coupes de bois prévues (hors affouage) pour traiter cette crise en priorité.

Aussi, **des coupes sanitaires vont bientôt débiter** sur les parcelles impactées par les scolytes. À cet effet, et malgré les contraintes d'exploitation qui induisent une rentabilité moindre pour eux, **les entrepreneurs de travaux forestiers locaux ont répondu à l'appel et se mobiliseront** dans les jours à venir.

Des entrepreneurs spécialisés des Hautes-Pyrénées (tête abatteuse mécanisée et porteur pour débardage) compléteront les chantiers pour plus d'efficacité. Les bois seront ensuite vendus et enlevés rapidement.



Campan Mag - Préserver la ressource Bois

La situation des sapins

Fin novembre une expertise sanitaire a été réalisée sur une parcelle de sapins de la route du Col d'Aspin. **Sur les 4 ha observés, 15% des sapins étaient déperissants et 5% étaient morts.** Ceux situés en bordure de la route départementale ont été retirés cet hiver par mesure de sécurité.

Le rapport du Département de Santé des Forêts a conclu que l'état sanitaire de la parcelle en question était **altéré par les conditions climatiques.**

En effet, du fait de la nature du sol et de l'exposition, le peuplement a **besoin d'un apport d'eau régulier pour se maintenir, insuffisant malheureusement ces dernières années.** De plus, les forts coups de vent successifs ont renversé des arbres et ont créé de nouvelles trouées dans la forêt qui favorisent la pénétration de la chaleur et l'augmentation de l'évapotranspiration. Cela contribue à une accélération de la dégradation du microclimat forestier.

Différentes espèces d'insectes dits xylophages ont été observées sur ces arbres déperissants, mais les scolytes du sapin n'ont pas le même comportement que ceux de l'Epicéa.

Ils ne s'attaquent pas aux arbres sains et ne présentent pas d'importantes phases de pullulation.

Conclusions du rapport sur l'état sanitaire de la forêt de Campan

L'ONF convient qu'un nouvel été chaud et sec serait catastrophique pour les peuplements et préconise de :

- **Récolter uniquement les arbres nouvellement colonisés** et de conserver les sapins secs favorables au développement de prédateurs des xylophages
- Préserver l'ambiance forestière en veillant à **ne pas créer de trouée** lors des coupes, et en favorisant une végétation basse (fougère, semis)
- **Planter des espèces forestières plus résistantes** aux chaleurs, et aux sécheresses



Une expérimentation sur Payolle - Campan Mag

Des plantations expérimentales sur Payolle

Le 20 octobre 2020 la tempête Barbara rasait plus de 23 hectares de forêt communale de Campan, dont plus de la moitié au-dessus du lac de Payolle. Les bois accidentés ont été valorisés pour l'industrie et l'énergie.

Plus de 2 ans après, l'impact visuel de la trouée est toujours aussi fort lorsque l'on arrive sur ce site touristique, en effet, la forêt n'arrive pas à se régénérer de façon naturelle car les jeunes pousses sont broutées par les cervidés, nombreux sur notre territoire.

Sous l'égide de l'ONF, nous allons, dès cet automne, **expérimenter de**

planter 4 essences plus résilientes au changement climatique et au débouché économique intéressant : Pin sylvestre, Mélèze d'Europe, Cèdre de l'Atlas et Douglas.

Chaque variété sera installée dans un carré de 25m X 25m clôturé pour éviter la dent du gibier.

Si cet essai est concluant un projet participatif de plantation de plus grande ampleur pourrait voir le jour dans les années à venir.



Cèdre de l'Atlas



Douglas



Pin sylvestre



Mélèze d'Europe

Campan Mag - Pôle éducation - l'avenir de la commune

L'organisation de la petite enfance dans la vallée de Campan

Si en **2021**, une augmentation importante des naissances a été enregistrée avec **30 nouveaux venus** sur la vallée, la situation est revenue à la normale en 2022.

Une vingtaine de demandes sont en attente pour une place au sein de la **crèche de Campan**. La liste des demandes en attente pour la crèche en Haute-Bigorre est estimée à 50.

Que cela soit au niveau national ou local, **le nombre d'assistantes maternelles diminue d'année en année**. La majorité de ces professionnelles ont plus de 55 ans, des départs à la retraite sans relève se profilent. A ce jour, le constat est lourd

de conséquence, **plus aucune assistante maternelle** n'exerce sur la commune de Campan.

Les écoles actuelles de Campan et Ste-Marie sont confrontées à des **problématiques d'écoles urbaines** : proximité de la route, pas de cantine, pas d'infrastructures extérieures, accessibilité, extension...



Le projet d'un pôle éducation sur Campan

Les **évolutions démographiques**, les réformes gouvernementales, la baisse des capacités d'accueil des plus petits et **la volonté de maintenir les établissements** des classes maternelles, primaires et élémentaires sur le territoire de la commune, autant d'éléments qui ont amené la commune de Campan à lancer une **réflexion autour du devenir des écoles et de la petite enfance** dans notre vallée.

Dès 2020, les prémices d'un projet ont vu le jour et les différents acteurs ont été associés afin de réfléchir ensemble aux solutions appropriées. Si la solution de conserver les deux écoles paraissait intéressante au début, **l'importance des travaux et les sommes colossales à investir** ont fait germer l'idée d'une école unique.



Pôle éducation - l'avenir de la commune - Campan Mag



Retour sur la chronologie du projet

2020

État des lieux

2021

Définition
du projet

2022

Premières
étapes

2023

Comité de
pilotage

2020

La municipalité engage une réflexion sur les écoles et dresse un état des lieux :

- Campan possède **2 écoles** pour les classes de maternelles et de primaires. Cela engage des frais en **doublant les moyens dédiés** (équipements, transport, entretien...).
- Aucun des deux bâtiments n'est doté de **structures sportives ou d'espaces verts**.
- Les **locaux sont inadaptés et exigus**. Cela génère des **difficultés** lors des différentes **mises aux normes**.
- De lourdes contraintes sont liées à l'implantation même des écoles, que cela soit **l'absence de stationnements, ou la proximité de la route...**
- Après une récente **augmentation**, les **effectifs sont désormais stabilisés** autour de 80 élèves.
- Il n'y a **plus d'assistante maternelle agréée** sur la commune et la **crèche commence à saturer**.
- La municipalité souhaite **anticiper d'éventuels regroupements** liés aux réformes gouvernementales.

2021

Afin de définir le projet, une enquête a été réalisée auprès des parents d'élèves

L'étude de l'état des lieux a permis de **faire émerger deux projets qui ont été confrontés aux parents d'élèves** :

1. Le **maintien de l'offre de scolarisation actuelle** avec une **rénovation importante** des deux sites.
2. **L'implantation d'une nouvelle école** sur un **site unique** tout en élargissant la réflexion autour de la création d'un pôle éducation qui permettrait **d'intégrer** les dimensions de la « **très petite enfance** » et des activités de **loisirs**.

Résultats de l'enquête

L'enquête a rencontré un franc succès car **plus de 85% des parents ont répondu**. **65% d'entre eux souhaitent :**

- la création d'une école sur **un seul site**
- l'implantation de l'école sur le **bourg de Campan**
- que la **crèche et l'école** soient installées au **même endroit**

Ils s'interrogent aussi sur le devenir des bâtiments des écoles actuelles.

Campan Mag - Le projet pôle éducation

2022

Le choix est arrêté : un pôle éducation sera créé au sein d'un seul et même bâtiment

Confortée par les résultats de l'enquête d'opinion auprès des parents d'élèves et par les constats réalisés, la municipalité a pris la décision de **regrouper les deux écoles** au sein d'un nouveau bâtiment afin de **créer un pôle éducation** sur le bourg de Campan.

Au cours de l'année, la commune fait **l'acquisition d'un terrain de plus d'un hectare** destiné à accueillir la nouvelle école.

Depuis 2021, les services de la commune continuent **d'identifier les possibilités de financement** du projet que cela soit auprès de l'Europe, de l'État ou du Conseil Départemental.



Localisation du projet

Le choix du terrain s'est porté sur une **parcelle de 12 000 m²** située à **Campan-bourg** et qui jouxte la rue du Layris et une impasse.

Proche de la D935, il correspond aux attentes exprimées pour la création d'un pôle d'accueil de l'enfance et de la petite enfance au carrefour de la vallée.

2023

Création d'un comité de pilotage

Un comité de pilotage a été mis en place afin de regrouper l'ensemble des acteurs de l'enfance et de la petite enfance, les représentants élus du territoire, des services de l'État (Éducation Nationale, Sous-préfecture, de la Région, les représentants des parents d'élèves...)

Il s'est réuni pour la première fois le mercredi 1^{er} février 2023.

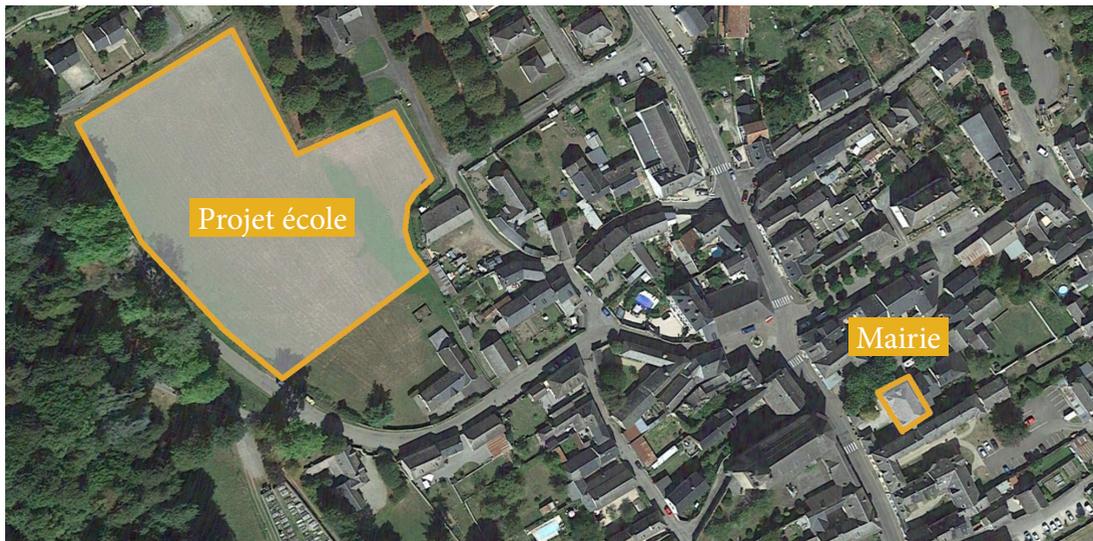
Son objectif consiste à **valider les différentes étapes du projet**.



L'avenir de nos bâtiments

Le choix de situer le projet sur le bas de la vallée n'a pas empêché la municipalité de mener une réflexion sur la requalification des bâtiments des écoles actuelles et de redynamiser les deux centres-bourgs de Sainte-Marie et de Campan.

Un projet central autour du vélo qui englobe le Pic du Midi ainsi que le Tourmalet permettra de développer des complémentarités et un rayonnement, pour ce site d'intérêt majeur.



En conclusion

Si ce projet a dû être reporté après la crise du COVID, **il rentre désormais dans une phase plus concrète**. Les réunions de concertation qui se dérouleront dans les mois à venir permettront de **définir un cahier des charges** précis pour répondre à l'ensemble des besoins.

La commission enfance, jeunesse et éducation, présidée par Aurore Ville est très attachée à ce projet de longue haleine initié voilà déjà 3 ans. Elle fera tout pour le mener à terme avant la fin de son mandat.

Pour rappel, le bâtiment doit :

- **Permettre l'accueil de l'ensemble des élèves** des deux écoles de Campan,
- **S'adapter à tous les âges**
- **Posséder les équipements nécessaires** (structures extérieures couvertes, sportives, de jeux, de travail, de repos, d'éveil...).
- **Être évolutif** pour accueillir d'autres structures de la petite enfance ou de l'enfance : crèche, centre de loisirs, MAM...

Erratum Voici les fonctions occupées par les agents des écoles au sein des services municipaux.

École de Campan Bourg

Nancy BALFET : ATSEM / Garderie
 Laurine JUMERE : ATSEM / Garderie
 Christelle CIBAT : Cantine
 Christine CORJIAL : Cantine
 Sandrine ARNAU : Cantine / Garderie / Entretien

École de Sainte-Marie :

Sylvie SASTOURNE-JOURDANE : Garderie / Cantine / Entretien
 Véronique CURAUDEAU : Cantine / Bus scolaire / Entretien
 Aude NUNEZ : Garderie / Cantine / Entretien des deux écoles

Campan Mag - Actualités

Rachat de la Maison Brau.

Dans le cadre du projet de réaménagement du centre bourg, **la Mairie a préempté le rachat de la Maison Brau** qui se situe face à l'école de Campan.

Un projet de **création du pôle éducatif** sur le territoire de la commune va laisser le bâtiment de l'école libre.

En effet, la Mairie compte s'appuyer sur ce bâtiment et sur la maison Brau qui lui fait face afin de **développer un centre ville plus agréable**, pouvant accueillir des commerces et de nouveaux lieux de vie.



FORMATION AUX GESTES QUI SAUVENT

17 juin 2023 / Salle des fêtes de Campan / 2 sessions : 10H et 14H



La **Commission Santé et Action Sociale et le CCAS** vous proposent des **formations aux Gestes qui sauvent**.

Assurée par les sapeurs-pompiers, cette formation vous **familiarisera aux notions de premiers secours** pour **adopter les bons réflexes** face à un ami, un membre de votre famille, ou toute personne en danger.

Ces 2 heures, **destinées exclusivement aux habitants de Campan, aux personnes ayant au moins 10 ans**, débuteront le **17 juin 2023** à la salle Yvonne Arène Cuilhé. Deux sessions sont prévues : de 10H à 12H et de 14H à 16H.

À partir de 10 ans



Durée 2 heures



Gratuit



Si **l'inscription est obligatoire** auprès des services de la mairie, cette formation est financée par l'entreprise Groupama et donc **gratuite** pour les participants. **SDIS**

Avoir le bon réflexe peut sauver une vie



La vie des seniors - Campan Mag



Goûter des aînés

Le goûter des aînés offert par le CCAS de la municipalité de Campan s'est déroulé le **18 mars dernier**. 80 personnes ont répondu présentes et sont venues partager un moment de convivialité.



À la faveur de cet après-midi, Campanoises et Campanois ont pu échanger en se retrouvant autour d'un **bon petit goûter** constitué de gâteaux maison réalisés par Marie-Laure, de boissons chaudes, de cidre...

Les chansons ont bientôt résonné et ont été rapidement accompagnées par les premiers pas de danse.



Jacky et Chantal ont assuré l'animation et ont su mettre l'ambiance : Espagne, Grèce, France etc... leur répertoire a permis aux convives de voyager tout autour de la piste.

Chacun a pu se dégourdir les jambes, avant de rentrer chez soi, juste à temps pour regarder le match de rugby de l'équipe de France !



Encore merci à vous toutes et tous de nous avoir honoré de votre présence !



Campan Mag - **Pastoralisme, des origines à nos jours**

Le **pastoralisme** regroupe l'ensemble des activités d'élevage valorisant par le seul pâturage les ressources fourragères spontanées des espaces naturels.

Que cela soit pour **prévenir les risques d'incendie**, pour **préserver et restaurer les qualités paysagères** ou pour **lutter contre l'embroussaillage**, l'activité pastorale représente un enjeu important pour les communes de montagne. De fait, les Pyrénées et les estives ont toujours trôné **au centre des préoccupations de la vie Campanoise**.

En effet, l'histoire de la **commune est intimement liée à l'exploitation des ressources locales et à l'économie agro-pastorale** comme en témoignent les nombreux «*courtaous*» et «*leytés*» qui jalonnent notre vallée. Aujourd'hui encore, le pastoralisme représente un **enjeu majeur**, tant pour le secteur agricole que

pour l'entretien du domaine communal. La municipalité poursuit naturellement son investissement pour **entretenir et faire vivre ce patrimoine**.

Aujourd'hui la commune de Campan possède un domaine pastoral qui dépasse plus de **7 000 hectares déclarés**. Ce domaine est étendu géographiquement sur l'intégralité du territoire de la commune, soit près de 100 Km².

La commune, en tant que gestionnaire, organise une **exploitation rationnelle en améliorant** sans cesse les **conditions d'utilisations matérielles et humaines** des estives, que cela soit avec l'acquisition ou la mise en place d'équipements dédiés ou à travers le **recrutement de 4 bergers** pour la période estivale.

* *Cabanes d'estive*

** *Ouvrages en pierres dans lequel les bergers stockaient le lait fraîchement tiré*

Cabane d'Ordincede
rénovée en 2022



Les enjeux du pastoralisme - Campan Mag



Nombre d'éleveurs	98
Bovins	1 500
Ovins	8 000
Caprins	125
Équins	150

Les élus municipaux, accompagnés par les techniciens de la commune, rédigent et révisent annuellement un règlement qui encadre la pratique de l'estive sur le territoire de la commune.

Les enjeux du pastoralisme :

- **Améliorer l'autonomie** des exploitations d'élevage
- **Prévenir les risques** d'incendie
- Préserver et **restaurer la qualité paysagère** des territoires
- **Lutter contre le développement de la broussaille** et la fermeture des milieux
- **Redynamiser** les territoires
- Maintenir l'**économie rurale**

Le matériel mis à disposition :

- parcs de tri,
- clôtures,
- cabanes,
- ...

Chaque année, les bergers-vachers de la commune assurent la **restauration des cabanes** d'estives.



Campan Mag - Le rôle des bergers-vachers communaux



Les bergers-vachers

Chaque année la Mairie de Campan recrute **des bergers-vachers pour un période de 6 mois**, du début des estives au mois d'avril à la clôture de la saison et au rangement du matériel dans le courant du mois d'octobre.

Ils sont **chargés de la surveillance des troupeaux** et ont pour mission de contacter les propriétaires pour les prévenir en cas de problème avec leurs bêtes.

Leur **rôle est crucial** pour les éleveurs, qui peuvent compter sur leur savoir-faire pour surveiller les bêtes et prévenir les risques éventuels.

Leur travail commence dès la préparation de la saison. Ils ont alors pour mission de **réaliser l'aménagement des estives** avec des actions facilitatrices pour les éleveurs tout au long de la saison, telles que la pose de barrières, de parcs ou encore de clôtures.

Ils assistent également les éleveurs dans le **comptage des bêtes** au début de leur campagne pastorale.

En cours de saison, ils sont tenus à une **surveillance quotidienne** des troupeaux présents sur la zone qui leur est attribuée. Ils doivent **être attentifs aux comportements** des animaux et **alerter les éleveurs** de toutes anomalies constatées, telles que des maladies ou des blessures.

En fin de saison, les bergers-vachers **assistent les éleveurs dans la descente des troupeaux** et sont tenus de **démonter les parcs et de remettre en état** les estives pour la saison suivante.

Les règles d'accès aux estives - Campan Mag



Les animaux autorisés
sur les estives de Campan
sont les suivants

Bovins

Equins

Asins

Ovins

Caprins

Camelidés

Apidés (Ruches et abeilles)

Pour l'année 2023, les estives
seront accessibles durant la période
définie dans le règlement :

- **Montée** : 1^{er} avril
- **Descente** : 15 novembre



Un marché hebdomadaire à Campan

Depuis le mardi 25 avril, le marché hebdomadaire de Campan devient un rendez-vous incontournable pour les habitants et les visiteurs de notre vallée.

Une dizaine de professionnels de la Haute-Bigorre viennent proposer leurs produits dans une ambiance détendue qui laisse présager la création de **bons souvenirs à partager en famille ou entre amis.**

Boucher, primeur, fromagers, traiteurs mais aussi sommelier..., ils viennent désormais tous les mardis pour redonner vie à la halle de Campan

D'autres professionnels pourraient se joindre à eux, la Mairie est ouverte aux propositions des producteurs locaux qui souhaitent participer.

Le marché du village est donc revenu, venez découvrir, goûter, et aiguïser vos papilles, c'est désormais tous les mardis de 16 H à 20H.



Earl de l'Oussouet



Les fromages de Pierre Lacrampe



La ferme de l'Encantada



LYR Asie



M. Okhleff primeur



Traiteur l'audacieux



Chez Marcel



Le coq du village



Lutter contre le frelon asiatique- Campan Mag

Lutter contre le Frelon Asiatique



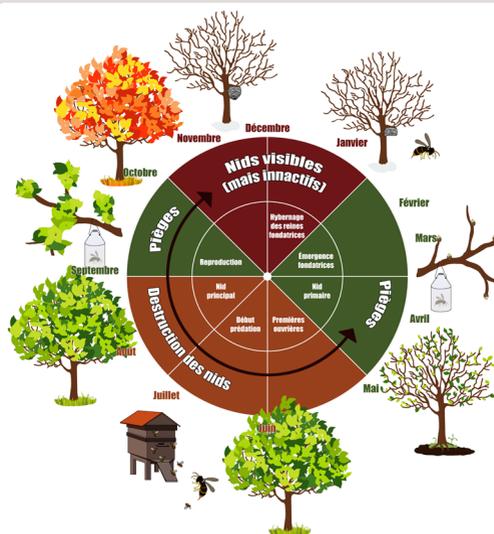
Le frelon asiatique poursuit son inquiétante progression sur notre vallée. Il représente une véritable menace car il a un impact fort sur la biodiversité en raison de la prédation qu'il exerce sur de nombreux insectes, dont les abeilles.

Identification

Le frelon asiatique adulte est de **couleur brun noir**, avec un **thorax entièrement brun noir** velouté et des segments abdominaux bruns, bordés d'une fine bande jaune. La **tête est noire, la face jaune orangée, les pattes jaunes à l'extrémité**.

Depuis 2021, quelques campanois, apiculteurs professionnels et amateurs se sont organisés en collectif au sein d'une association destinée à lutter contre son déploiement dans notre vallée : l'association BZZZ Campan

La municipalité a financé l'acquisition de pièges qui ont été déployés dans la commune par les sympathisants de l'association.



Source illustrations : Rome, O., Villemant, C. Le Frelon asiatique Vespa velutina / Muséum national d'Histoire naturelle.

Les actions à mettre en place

Dès les premiers jours de beaux temps, avec l'arrivée du printemps, les reines fondatrices quittent leur cachette et se mettent à la recherche d'un site pour bâtir leur nid.

Afin de profiter de ce moment de faiblesse, les sympathisants de l'association BZZZ Campan installent des pièges dans la vallée.

Attention toutefois, ces pièges ne doivent pas être manipulés ! Si vous percevez une anomalie, n'hésitez pas à les contacter :

freloncampan@gmail.com



Campan Mag - Le carnaval de Campan

Il y a bien longtemps en Bigorre selon M. Laboulinière Préfet des Hautes-Pyrénées (1813) quand le nouvel an était passé, l'hiver arrivé, les jours de Carnaval approchaient. On les appelait les **Jours Gras** et le Jeudi Gras commençait la « **Chasse à L'Ours** »

Un **jeune homme** muni d'une torche et vêtu d'une peau de bête partait dans la montagne de la « Bouche » et y courait toute la nuit. Pendant que d'une autre maison partaient **d'autres jeunes qui essayaient de le retrouver** en repérant la lumière de sa torche. Le premier ne voulait pas se laisser rattraper car sinon il devrait payer à boire et à manger à tous les poursuivants jusqu'au mardi gras !

De nos jours, les **pastourelles de Campan ont remis cette chasse au goût du jour** en organisant la Course à l'ours, le jour du carnaval.

- Cette course est une **course d'équipe** de quatre ou cinq enfants qui doivent se choisir un « **ours** ».
- Chaque « **ours** » est poursuivi par une autre équipe et **ne doit pas se laisser attraper**.

Pendant le trajet, que l'on soit un « ours » ou un poursuivant **il faut courir en pas chassés, à reculons, avec un œuf sur une cuillère dans la bouche, slalomer entre les arbres...**

Cette course est aussi plaisante pour les coureurs que pour le public qui s'enflamme à chaque passage.



Il y a eu 7 équipes de 5 qui ont concouru à 3 reprises derrière un « ours » différent.

Après un repas et des jeux bien mérités les enfants ont jugé la **Mounaque Carnaval qui avait vraiment fait beaucoup de bêtises** : cassé les verres et les assiettes, dit des gros mots, mis un serpent dans le lit, écrit sur les murs, plongé un ver dans la soupe ! Elle fut, donc, condamnée à être brûlée !

Plus de 150 personnes l'ont accompagnée au son des flûtes, tambours et grosses caisses dans les rues du village jusqu'à la Place du Castet où un énorme bûcher avait été préparé et où elle fut brûlée au son de «Adiù Praube Carnaval».



31^{ème} concours d'expression gasconne

Les enfants du groupe d'Eras Pastorèlas Choias ont participé au 31ème Concours Bigourdan d'expression gasconne et ils ont obtenu le prix spécial du Jury.

Pour participer à ce concours il fallait écrire en gascon un texte sur le thème de « l'eau ».

Ce travail d'équipe a été très apprécié par un public chaleureux et connaisseur dans la Salle capitulaire de l'Abbaye de l'Escaladieu.

Le poème des Pastorèlas Choias : Er'aiga en'Ador

Er'aiga qu'ei fresca
Ena hont,
Bever-la
Qu'ei çò que m'agrada.
Que cor que cor
Er'aiga en'Ador.

Er'aiga qu'ei cauta
En un spa,
E doça
Qu'ei çò que m'agrada.
Que cor que cor
Er'aiga en'Ador.
Er'aiga qu'ei hòrta

En pish,
Mès eths peishs dera mar
Que'm hèn paur.
Que cor que cor
Er'aiga en'Ador.

Er'aiga qu'ei pregonda
Ena gauba,
Mes eras andadas dera
mar
Que'm hèn paur.
Que cor que cor
Er'aiga en'Ador.
Er'aiga qu'ei viva

En arrù,
Espiar-la
Qu'ei çò que m'agrada.
Que cor que cor
Er'aiga en'Ador.

Er'aiga que canta
Enas aurrellhas,
Aquera musica
Qu'ei çò que m'agrada.
Que cor que cor
Er'aiga en'Ador.

Campan Mag - La recette de Marie-Laure

Joues de boeuf au cidre



Ingrédients (6 personnes)

- 1.2 kg de joues de boeuf en dés
- 3 carottes
- 2 oignons
- 3 échalottes
- 50g purée de tomate
- 70cl de cidre
- 10cl huile
- bouquet garni, sel poivre

Préparation

- faire revenir la viande avec l'huile
- rajouter les oignons, laisser revenir 5 min
- rajouter le cidre, les carottes, les échalotes, purée de tomate
- sel, poivre, bouquet garni
- laisser mijoter à feu doux, 2h environ, que la viande soit tendre
- déguster

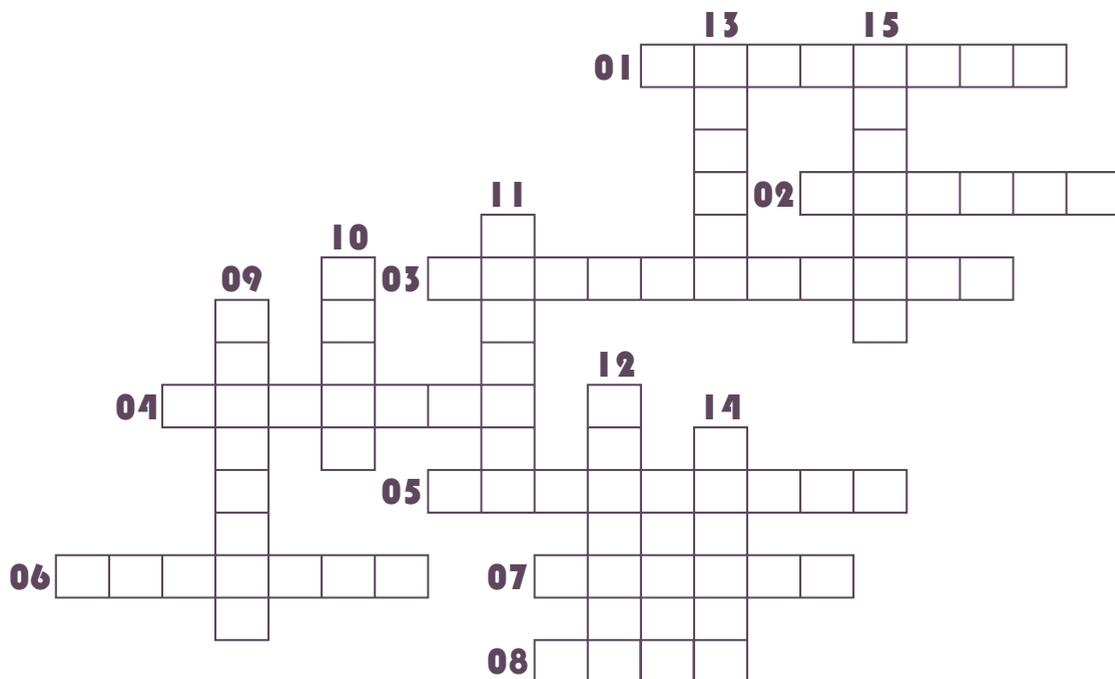
La Bergerie est une petite auberge de montagne, restaurant et bar de village, située au cœur de la vallée de Campan, à la Séoube, 980 m d'altitude, à 5 km du lac de Payolle et à 10 kilomètres du col d'Aspin.

Marie-Laure et son équipe, vous accueillent avec simplicité pour vous faire partager un moment de calme et de détente, hors des circuits très touristiques, dans un environnement préservé qu'est la vallée de Campan.

Cette petite structure, pouvant accueillir 17 personnes dans 6 chambres est un lieu de vacances idéal pour la détente et les activités de plein air : les montagnes sont là, juste devant la porte.



Le coin ludique - Campan Mag



Horizontal

- 1 - Festival de costumes et de couleurs
- 2 - Conifère à bois résineux et feuillage caduc expérimenté sur Payolle
- 3 - Végétation touffue des terrains incultes
- 4 - Parasite qui se nourrit du bois tendre situé sous l'écorce
- 5 - Arts et techniques permettant d'adapter l'habitat aux besoins des Hommes
- 6 - Comté historique des Hautes-Pyrénées
- 7 - Personne qui prend soin du troupeau
- 8 - Jeune muni d'une torche arpentant la montagne avant le carnaval

Vertical

- 9 - Réseau social qui va fêter ses 20 ans
- 10 - Lieu destiné à l'enseignement et à l'apprentissage
- 11 - Vendeur de fruits et légumes
- 12 - Mammifère ruminant à bosse
- 13 - Serpents communs en France
- 14 - Servent à lutter contre les frelons
- 15 - Jeune femelle du mouton

Retrouvez la solution des jeux précédents :

<https://www.campan.fr/vie-municipale/campan-mag/Solutions>

Plan Communal de Sauvegarde

Le **Plan Communal de Sauvegarde** planifie les actions de la commune en cas d'évènements majeurs naturels, technologiques ou sanitaires.

Il prévoit le moyen d'alerte de la population en cas de risque. La solution retenue par la municipalité s'est portée sur un système d'alerte utilisant des campagnes **d'alerte par SMS** qui peuvent cibler rapidement et efficacement les habitants concernés par un danger imminent. Cependant, pour pouvoir être pleinement efficace, **ce système nécessite une action volontaire des Campanois et des Campanoises qui doivent s'inscrire sur l'annuaire dédié. Pour ce faire, contactez les services de la Mairie.**

Toutes les informations en cas
de crise majeure, je m'inscris :

www.campan.fr

Dans les prochains numéros :

- Restitution de l'étude ANCT sur le village de Sainte-Marie
- Restructuration des centres-bourgs
- Le développement de Payolle
- ...



Mairie de Campan
29, Rue Général Leclerc - 65710 CAMPAN
Tél. 05 62 91 75 01 - www.campan.fr

 @mairie de campan  @mairie_campan

